



PROJET PEDAGOGIQUE 2019

**FORMATION
AIDE-SOIGNANT(E)**

« Prendre soin, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation particulière c'est à dire unique ».

Le « prendre soin » s'appuie sur le concept de la « pensée complexe », il s'agit d'une approche qui s'efforce de prendre en compte toute la complexité de la personne humaine et qui est bien plus que la somme de tout ses besoins.

Prendre soin selon W. Hesbeen

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1 - POLITIQUE QUALITE DE L'INSTITUT	5
2 - CARACTERISTIQUES DE L'INSTITUT :	7
• 2.1 EFFECTIF	7
• 2.2 PRESENTATION DE L'EQUIPE ET DE L'INSTITUT.....	7
3 - FINALITES DE LA FORMATION	11
4 - CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES	12
5 - CONCEPTIONS PROFESSIONNELLES	15
6 - ORIENTATIONS DE L'INSTITUT	16
7 - DISPOSITIF DE FORMATION	17
• 7.1 PUBLIC CONCERNE	18
• 7.2 REFERENTIEL DE FORMATION	18
• 7.3 REPARTITION DES MODULES DE FORMATION, STAGES, EVALUATIONS	19
8 - LE SUIVI PEDAGOGIQUE AU COURS DE LA FORMATION	21
• 8.1 OBJECTIFS	21
• 8.2 MODALITES DU SUIVI PEDAGOGIQUE.....	21
9 - REFLEXION SUR LE PROJET PROFESSIONNEL	23
• 9.1 OBJECTIFS	23
• 9.2 MOYENS PEDAGOGIQUES.....	23
• 9.3 MODALITES	23
CONCLUSION :	24

Annexes

Annexe 1 :	Organigramme IFSI -IFAS
Annexe 2 :	Planning d'année 2019
	2.1 Cours de formation + stage parcours complet
	2.2 Cours de formation + stage parcours partiels
	2.3 Modalités d'évaluation des modules
Annexe 3 :	3.1 Feuille des compétences parcours complet
	3.2 Feuille des compétences parcours partiel
	3.3 Feuille des compétences parcours partiel BAC SAPAT
	3.4 Feuille des compétences parcours partiel BAC ASSP
	3.5 Feuille évaluation des compétences en stage

- Annexe 4 :**
- 4.1 Contrat pédagogique d'engagement dans la formation parcours complet et parcours partiel
 - 4.2 Outil de positionnement
 - 4.3 Suivi pédagogique individuel
 - 4.4 Vécu de stages

Annexe 5 : Textes relatifs à la formation aide-soignante

FEAS TULLE

INTRODUCTION

L'IFSI-IFAS de Tulle se situe dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Tulle, hôpital support. Ce dernier est partenaire et pourvoyeur d'un potentiel d'accueil en stage diversifié. Un projet de délocalisation vers le campus universitaire de Tulle est en cours et sera opérationnel en 2020.

Chaque année, l'institut accueille et prend en charge une communauté d'environ 165 étudiants infirmiers, 43 élèves aides-soignants ainsi qu'un public de professionnels dans le cadre de la formation continue.

Le projet pédagogique représente pour un Institut de formation paramédicale une obligation réglementaire inscrite dans le code de la Santé Publique.

Le projet pédagogique se réfère aux orientations du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Médico-sociales 2017-2021. Mais également il répond à la politique régionale déclinée dans le projet régional de santé de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Acte de communication et d'engagement, le projet pédagogique permet de positionner l'Institut dans le système de santé en réponse à l'offre de soins sur son propre territoire de santé.

Il s'adapte en permanence aux problématiques de la santé publique. Son existence donne du sens au dispositif de formation en place et permet d'évaluer les résultats obtenus. A ce jour, le projet pédagogique s'inscrit dans une démarche qualité.

1 - POLITIQUE QUALITE DE L'INSTITUT

Les raisons de notre engagement

En contrepartie de son financement public, l'Institut s'engage à dispenser un service de qualité au meilleur coût et répondant aux attentes des parties intéressées (élèves, intervenants, tutelles, financeurs, etc.).

Pour cela, l'institut tient compte du contexte en mutation pour mettre en place un dispositif de formation innovant et de qualité. Notre engagement dans la démarche qualité nous permet d'organiser, une réflexion d'équipe orientée, construite et coordonnée.

La démarche qualité est un moyen pour :

- améliorer les prestations offertes aux apprenants, la mise en valeur des compétences par l'évaluation objective de nos actions sous forme de bilans à mi et en fin de formation, ainsi qu'à l'issue des modules,
- d'harmoniser nos pratiques pédagogiques IFSI-IFAS par une contribution aux échanges réguliers lors des réunions hebdomadaires des formateurs,
- d'améliorer l'efficacité de l'organisation interne et de la coordination des activités par utilisation d'outils numérisés,
- de prévenir les risques de dysfonctionnements inhérents à toute organisation complexe par l'élaboration de procédures et d'un système d'organisation d'archivage documentaire « SEO »,
- de favoriser la participation et la responsabilisation de chacun des acteurs,
- de faire connaître et reconnaître la formation dispensée en lien avec la politique de communication interne et externe de l'Institut,
- de suivre des indicateurs de performance permettant de nous situer dans l'efficacité de nos actions et de réajuster : taux de réussite aux évaluations et taux de réussite au diplôme d'état.

Les axes forts

La démarche qualité est une approche transversale centrée sur l'apprenant, usager de la formation qui se décline en 2 axes forts :

- la prise en compte de ses besoins et de ses attentes en lien avec la formation au travers des suivis pédagogiques et d'un contrat initial d'engagement, dès l'admission en formation, l'élève et l'institut s'engagent à respecter les clauses de ce contrat dûment signé par chaque partie,
- la mise en place d'une politique de communication efficace,

Une volonté de « culture qualité » partagée s'appuie sur :

- le respect de la personne,
- l'honnêteté intellectuelle et l'éthique professionnelle,
- la valorisation, l'implication et la responsabilisation des acteurs,
- l'esprit d'équipe et de collaboration autour de projets communs,
- le respect de l'équité des moyens et des outils.

Dans un souci d'une cohérence au sein de l'Institut, la démarche qualité est menée conjointement entre l'IFSI et l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS).

L'organisation du système qualité

L'objectif principal de la démarche qualité actuellement est d'optimiser le système de traçabilité, de classement et d'archivage de l'ensemble des documents liés au fonctionnement de l'institut et à l'ingénierie de formation.

Un système unique de codage partagé (Société Européenne d'Organisation) permet la structuration de notre gestion documentaire, pédagogique et administrative.

Un logiciel métier BL. Scolarité gère les éléments du dossier des élèves.

La directrice est garante de cette politique et de sa mise en œuvre au sein de l'institution. Jusqu'à ce jour, l'Institut ne s'est pas engagé dans une certification de sa démarche qualité.

2 - CARACTERISTIQUES DE L'INSTITUT :

Situé dans l'enceinte du Centre Hospitalier, rattaché à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (créé en 1968) l'IFAS a été agréé en 1972.

Il dépend sur un plan administratif du Centre Hospitalier de TULLE et du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour son financement (1/07/2005).

✚ 2.1 Effectif

Quota 2019 : 43 (Hors VAE)

- 30 élèves cursus complet
- 13 élèves cursus partiel

✚ 2.2 Présentation de l'équipe et de l'institut

2.2.1- Personnel permanent

L'équipe est composée d'une directrice et de deux infirmières formatrices (cf. Annexe 1).

*** La Directrice**

La directrice est responsable du bon fonctionnement de l'Institut tant sur le plan administratif que pédagogique. Elle est également responsable de la politique de management et de la politique qualité de l'établissement. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction du Centre Hospitalier de Tulle.

L'ensemble des activités de la directrice s'appuie sur les textes réglementaires de l'arrêté du 22 octobre 2005

*** Les formatrices :**

Les formatrices assurent sous l'autorité de la directrice, l'enseignement théorique et clinique, le suivi pédagogique et l'évaluation continue des élèves.

Afin de développer les compétences des formateurs à la mise en place de pédagogie innovantes, des actions de formations sont menées régulièrement tel que les ateliers Canopé et une formation à la pédagogie inversée.

Une formatrice référente a pour mission de piloter l'organisation et le suivi de l'année de formation.

Elles interviennent ponctuellement au regard de leurs compétences auprès des étudiants infirmiers.

Les formatrices assurent aussi des actions de formation continue.

Les cadres formateurs de l'IFSI peuvent participer à la formation.

2.2.2 - Personnel permanent non enseignant

**** La documentaliste :***

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) interne à l'Institut est une ressource importante tant pour les élèves, les étudiants que pour l'équipe pédagogique. Le fond documentaire riche et varié permet à chacun de faire des recherches en fonction de ses besoins. Il fait partie des éléments qui participent à la personnalisation des formations. Il est animé par la documentaliste, présente à mi-temps, qui apporte une réponse ciblée aux demandes des élèves.

Les ressources documentaires sont accessibles aux élèves et formateurs grâce à un fond documentaire riche, tant en ligne que sur place.

De plus, des TD spécifiques à la recherche documentaire sont également effectués par la documentaliste. Cet accompagnement a pour but de développer l'autonomie des élèves dans la recherche et l'exploitation d'informations scientifiques, dans le repérage de ressources fiables, et par l'appropriation d'outils de collecte de données probantes dans le domaine paramédical. La finalité est de leur permettre d'appréhender le rôle et l'importance d'une connaissance actualisée pour le développement de leurs compétences professionnelles.

**** Les secrétaires :***

Le nombre d'étudiants et d'élèves formés génère des activités afférentes à la formation notamment en matière d'accueil, de gestion administrative et financière, mais également des activités liées à l'inscription en formation des élèves et à la gestion de leurs dossiers. Les deux secrétaires de l'Institut travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe. Elles contribuent au bon fonctionnement de l'Institut.

**** Le personnel technique :***

Elle travaille sous l'autorité de la directrice.

Elle est chargée de l'entretien des locaux, de l'installation des salles de cours.

2.2.3 - Personnel non permanent

Des intervenants, médecins, pharmaciens, cadres infirmiers, infirmiers, aides-soignants, psychologues, professionnels de santé hospitaliers et extrahospitaliers, assurent des cours spécifiques à leur fonction et à leurs compétences, en collaboration avec l'équipe pédagogique et ceci en lien avec le programme des études et le projet pédagogique de l'Institut. La liste de ces personnes est soumise au Conseil Technique.

2.2.4 - Les locaux et le matériel pédagogique

L'Institut offre une capacité d'accueil et de sécurité permettant l'organisation des enseignements.

L'équipement pédagogique permet un enseignement adapté. Il est constitué de :

- salle informatique avec accès à Internet gratuit, PC accessibles aux élèves, 2 tablettes, 1 PC permettant l'accès à l'intranet du CH pour consulter tous les protocoles de soins.
- vidéo projecteur dans chaque salle de cours,
- visioconférence dans l'amphithéâtre et une salle adjointe,
- WIFI en libre accès sur l'ensemble du bâtiment,
- mise en réseau d'un espace de travail Google drive et agenda
- site Internet dédié et page Facebook,
- laboratoires de simulation : simulation procédurale, avec scénario (environnement hospitalier), Domi'sim depuis 2018 (environnement soins à domicile),
- une salle numérique nomade Agor@ avec vidéo projecteur interactif permettant notamment des ateliers de classe inversée.

En 2020, l'IFAS intègrera les nouveaux locaux sur le site du campus, offrant aux formateurs et aux élèves des conditions optimales de travail.

2.2.5 - Les moyens budgétaires

Les élèves demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Géré conjointement par la directrice de l'Institut et la direction du Centre Hospitalier de Tulle, le budget (faisant partie du budget annexe du centre hospitalier) est entièrement consacré à la gestion des formations de l'Institut.

La taxe d'apprentissage perçue chaque année permet d'améliorer les équipements directement liés à l'enseignement et du fond documentaire du CDI.

2.2.6 - Des ressources pédagogiques

- La proximité de l'IFSI dans l'enceinte de l'établissement permet d'organiser des échanges entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants favorisant ainsi l'apprentissage du travail en collaboration, notamment grâce à la formation en laboratoires de pratique simulée partagés avec l'IFSI dans le cadre des modules 2, 3 et 8.
- La **proximité du Centre Hospitalier** facilite les interventions et le partenariat avec les professionnels hospitaliers médicaux et paramédicaux.
- Les **laboratoires cliniques et de simulation** sont équipés de matériels spécifiques et actualisés pour permettre l'enseignement clinique au plus près de la réalité professionnelle.

L'IFAS partage avec l'IFSI de Tulle :

- ✓ 2 salles de travaux pratiques réservées à la simulation procédurale, avec 3 mannequins standards.
- ✓ 2 laboratoires de simulation, équipés d'un système vidéo et d'une glace sans tain panoramique et attenante à la salle de débriefing. Les élèves et les formateurs peuvent observer la séquence avec un décor réaliste.
 - *Laboratoire n°1*: reconstitution d'une chambre d'hôpital à l'identique, avec un mannequin de moyenne fidélité.
 - *Laboratoire n°2*: reconstitution d'un bureau infirmier, d'une salle d'entretiens, et d'un espace dédié à la préparation des médicaments.
- ✓ 1 appartement de simulation DOMI'SIM équipé d'un mannequin gériatrique : prise en soins des patients à domicile et inter professionnalité. Des scénarii de simulation sont issus de situations de la vie courante émanant de la pratique des professionnels en SSIAD ou dans les lieux de vie.

Les élèves peuvent s'immerger totalement dans les situations scénarisées par le formateur, la séance est filmée ; le film est exploité lors du débriefing,

La simulation est une pédagogie active orientée sur l'apprentissage et centrée sur l'apprenant. L'erreur est possible, elle est analysée avec le groupe. Cette méthode pédagogique permet également de travailler sur la gestion du stress et de renforcer la confiance en soi.

L'objectif principal de la simulation est :

« Jamais la première fois sur le patient »¹.

DIFFERENTS TYPES DE SIMULATION SONT UTILISES :

La simulation dite procédurale : C'est un atelier pour apprendre une activité de soin : les soins d'hygiène et de confort, l'ergonomie.

Il permet l'acquisition de la maîtrise d'un geste. Pour cela, des pré-requis sont demandés aux élèves en amont de l'atelier.

La simulation (avec scénarii) avec des patients standardisés ou mannequin informatisé : elle se fonde sur le jeu de rôle et se caractérise par le réalisme du cadre clinique dans lequel il se déroule. Les signes cliniques, le langage corporel et les réactions émotionnelles sont définis en amont. Les élèves jouent le rôle du patient et leur propre rôle. Cette simulation permet l'apprentissage de compétences dans un contexte en insérant un élément imprévu.

Un scénario est créé avec un contexte donné afin de travailler les comportements professionnels. (Exemple : soins à une personne porteuse d'une prothèse totale de hanche)

¹ Granry, JC Moll MC, Recommandations de la Haute Autorité de Santé, janvier 2012.

La simulation avec un mannequin : Le mannequin possède un simulateur de signes vitaux (toux, gémissement, voix par l'intermédiaire du formateur, pouls, TA) qui peuvent être modifiés selon les besoins et un scope qui peut être branché. Dans cette séance, les élèves jouent leur propre rôle d'apprenant.

Comme pour la simulation avec patient standardisé, la simulation avec mannequin permet l'apprentissage de compétences dans un contexte en insérant un élément imprévu.

Pour le formateur cette méthode lui permet une proximité plus grande avec les élèves facilitant les échanges (interactivité). Il est aussi possible d'organiser des exercices d'encadrement avec les étudiants infirmiers.

La simulation est donc intégrée dans le curriculum de formation, sont travaillés :

- En module 1 : « accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne », à partir d'un scénario sur l'observation, le recueil de données, le raisonnement clinique.
- En module 2 et 3, « état clinique d'une personne », et « les soins », par un scénario en cascades, les paramètres vitaux, la surveillance clinique et les techniques de manutention.
- En module 7 « transmissions orales des informations » avec une ouverture en équipe pluridisciplinaire.

▪ Usages numériques :

L'accès au WIFI depuis septembre 2016 permet aux élèves d'accéder à des moteurs de recherche, de répondre aux bilans de satisfaction des modules de façon instantanée par le biais des fonctionnalités de Google. Ils ont aussi accès à une plateforme d'information pour les emplois du temps, les cours, les évaluations formatives, les informations diverses...

▪ Les terrains de stages

La directrice s'assure de l'agrément des stages. L'équipe pédagogique attribue les stages, afin de personnaliser au mieux le parcours de l'élève.

Chaque formateur est référent de terrains de stages pour être l'interlocuteur privilégié des professionnels de terrain.

Les formateurs sont équitables en ce qui concerne l'éloignement de la structure et des spécificités au moment de l'attribution des stages.

Certains stages de spécialités nécessitent des déplacements parfois importants pour les élèves, des solutions d'hébergement sont proposées.

3 - FINALITES DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est fondée sur les référentiels d'activités, de compétences du métier d'aide-soignant et basée sur l'alternance au travers d'un enseignement théorique et clinique.

La formation vise l'acquisition de **compétences** à l'Institut et en stage. Elle va permettre à l'élève de devenir **un professionnel débutant**.

La finalité de la formation est de **professionnaliser** l'élève afin qu'il :

- devienne un praticien autonome, responsable et réflexif,
- développe des ressources et une éthique professionnelle,
- apprenne à reconnaître et à gérer ses émotions.

- **Définition de l'aide-soignant**

« L'aide-soignant contribue à une prise en charge globale des personnes en collaboration avec les autres intervenants, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, ainsi qu'à leur éducation et celle de leur entourage.

Au sein de cette équipe, il contribue à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes, et participe, dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, à des soins visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie de l'être humain et à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne. L'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. »²

- **Définition de la compétence**

Selon Guy Le Boterf³ : « La compétence est un savoir agir efficacement en situation. Pour cela, l'élève doit être capable de mobiliser des ressources internes et externes afin d'agir face à une situation complexe.

Une personne est compétente si elle est capable de réussir une action mais aussi de comprendre pourquoi et comment elle agit. Elle doit donc faire preuve de réflexion afin de pouvoir transférer sa compétence dans d'autres situations »⁴. Les exercices en situations simulées permettent aussi d'acquérir des compétences.

4 - CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES

- **Elève**

L'élève dispose d'un vécu, d'expériences qui sont autant d'atouts à valoriser. Il évolue dans un groupe et s'engage dans un parcours de formation qui développe son **autonomie** et sa **responsabilité** dans un processus de professionnalisation.

² Référentiel de formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant ; chapitre I.

³ Le Boterf, Guy: *Construire les compétences individuelles et collectives* ; éditions pluriel 2000

⁴ Le Boterf, Guy: *Construire les compétences individuelles et collectives* ; éditions pluriel 2000

L'autonomie : c'est se gérer dans un cadre défini. C'est prendre des initiatives pertinentes dans une dimension collective. Elle sous-tend la notion de progression tout au long de la formation.

La responsabilité : c'est la capacité à s'engager, à tenir et à assumer ses engagements et à mesurer la conséquence de ses actes.

L'élève, dans cette formation s'engage à travailler et à se donner les moyens de réussir. Il est de sa responsabilité de respecter les règles posées et d'acquérir les connaissances fondamentales qu'il mettra au service des personnes soignées à travers ses actes de soins.

- **Formateur**

Le formateur accompagne l'élève dans son parcours de formation en créant une relation pédagogique basée sur la confiance. Il n'est plus l'unique dispensateur des connaissances. Le formateur crée les situations propices aux apprentissages, oriente les élèves vers les ressources utiles et les conseille afin de compléter leurs connaissances. Le formateur en partant des capacités spécifiques de l'élève, va permettre de développer ses propres raisonnements.

- **Contrat pédagogique d'engagement dans la formation**

C'est un accord qui formalise l'engagement mutuel entre l'IFAS et l'élève. Celui-ci est fondé sur les exigences du savoir, le comportement de l'apprenant et l'intervention du formateur. Des avenants peuvent être mis en place si l'élève nécessite un étayage pédagogique.

- **Les valeurs humanistes**

Elles sont caractérisées par :

- le **respect de l'autre** avec l'écoute, la tolérance et la bienveillance (altruisme, le respect du secret professionnel, de la discrétion, des règles établies...)
- la **solidarité** (s'investir dans un projet commun avec l'obligation morale de ne pas desservir les autres) et l'entraide (s'aider mutuellement), négocier, collaborer, se préparer au travail en équipe.
- la **loyauté** : fidélité à tenir ses engagements (droiture et honnêteté), conscience professionnelle, rigueur, ponctualité, être responsable de ses actes et de ses paroles ...

- **Les principes pédagogiques**

Ils s'appuient sur les principes du **socioconstructivisme** (un courant pédagogique) où l'élève construit ses compétences dans un groupe au travers de situations de soins selon trois paliers :

- comprendre
- agir
- transférer

Exemples de situations

- apprentissage de soins en exercices simulés avec différents contextes.

Ces principes se manifestent par la mise en place de :

- **L'alternance intégrative** : consiste en l'intégration des connaissances et l'apprentissage des compétences en situations professionnelles que ce soit en stages ou lors de d'exercices simulés à l'institut.

- **La relation pédagogique personnalisée qui favorise la démarche d'apprentissage.**

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré à partir de la fiche de positionnement professionnel. Il permet à l'élève d'apprécier ses qualités, ses faiblesses, sa progression, ce qui permet de le guider dans son apprentissage.

L'accent est mis sur le développement personnel de l'élève. L'équipe pédagogique guide l'élève dans l'articulation de son projet de formation grâce à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés si nécessaire. Cet accompagnement est particulièrement suivi pour les personnes bénéficiant d'un parcours partiel.

L'enseignement à l'Institut se déroule sous forme de :

- cours magistraux,
- de travaux dirigés pour illustrer et approfondir les cours magistraux,
- d'exercices en « classe inversée », méthode innovante utilisée depuis 2017. L'élève effectue lui-même des recherches numériques ou autres, avant la mise en commun guidée par le formateur l'IFAS. Cette méthode favorise l'autonomie et l'acquisition de connaissances.
- L'utilisation de supports ludiques : mots croisés, quizz interactifs

- **La réflexivité :**

L'analyse réflexive est une notion centrale de la démarche pédagogique. L'élève doit acquérir les capacités de questionnement et de positionnement professionnels, au travers d'analyses de situation afin de cheminer vers la professionnalisation.

La réflexivité est une composante essentielle de la professionnalisation car elle permet à l'acteur d'être auteur. C'est une posture apprenante, elle permet de s'interroger, elle concerne l'apprenant, le formateur, le professionnel.

La posture réflexive est une posture critique, un regard sur l'action qui se déroule avant, pendant et après.

L'analyse réflexive s'effectue:

- «avant l'action», à la recherche du sens, (« pourquoi je fais ? »),
- «dans l'action», permettant de réajuster et de s'adapter en cours de situation, (« comment je fais ? »), c'est d'identifier les savoirs mobilisés lors de l'action, d'établir des liens, d'apprendre à échanger sur sa pratique et celle des autres, de resituer le sens d'une situation, de développer des apprentissages, de travailler la transférabilité des compétences.
- «sur l'action», la réflexion est plus approfondie et apporte un enrichissement professionnel (prise de recul sur l'action),

La réflexivité est inhérente à la construction des compétences, car la compétence est le «savoir agir» en situation.

▪ **L'initiative :**

«Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez l'élève des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.»⁵

▪ **La progression :**

«Le découpage et l'organisation en modules de formation centrés sur l'acquisition des compétences est sous la responsabilité de l'Institut de formation et doit permettre à l'élève une progression professionnelle personnalisée.»⁶

5 - CONCEPTIONS PROFESSIONNELLES

Elles font références aux concepts et courants de pensée développés par des infirmières reconnues sur le plan international.

L'institut a fait le choix de s'appuyer sur les conceptions de Virginia HENDERSON.

Elle a développé un modèle humaniste, holistique des soins infirmiers centré sur la personne et propose une vision globale de l'être humain. Celui-ci tend vers l'indépendance. L'individu forme un tout caractérisé par des besoins fondamentaux, lorsqu'un besoin demeure insatisfait, l'individu n'est pas complet, entier, indépendant.

Pour l'équipe pédagogique, « l'Homme » apparaît comme un être unique qui a des attentes et des besoins biologiques, sociologiques, culturels et spirituels. C'est donc un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement. Un être responsable, libre et capable de s'adapter : il forme un tout indivisible.

Selon Virginia HENDERSON, « soigner » signifie : aider l'individu malade ou en santé au maintien ou au recouvrement de sa santé, par l'accomplissement de tâches dont il s'acquitterait lui-même s'il en avait la force, la volonté ou possédait les connaissances voulues et d'accomplir ces fonctions de façon à l'aider à reconquérir son indépendance le plus rapidement possible.

Pour l'équipe soigner signifie « prendre soin » d'une personne en la considérant dans sa globalité et dans sa singularité. Prendre soin, c'est également prendre en compte la personne

⁵ Référentiel de formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant ; p21

⁶ Référentiel de formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant ; p21

avec considération, dans le respect et la garantie de sa dignité et de sa liberté. C'est aussi l'accompagner et l'aider à vivre.

6 - ORIENTATIONS DE L'INSTITUT

Axes prioritaires :

▪ **En matière de prévention et promotion de la santé auprès de la population**

Le Projet régional de santé (PRS) s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 et répond aux spécificités de notre région. Le diagnostic régional et les diagnostics territoriaux ont fait apparaître 5 défis essentiels à relever :

- Le vieillissement de la population
- Le développement des maladies chroniques
- L'évolution démographique de la population et des professionnels de santé
- Une offre de santé trop orientée vers les soins au détriment de la prévention
- La nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée.

▪ **En matière de prévention et promotion de la santé auprès des enfants handicapés (IME)**

En effet le référentiel de la formation AS identifie :

- Dans la compétence 1 : l'importance «de proposer à la personne des activités contribuant à maintenir son autonomie»
- Dans la compétence 5 : «l'éducation de la personne pour favoriser ou maintenir son autonomie», «s'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage», «expliquer le soin réalisé, les raisons du geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante»
- Dans la compétence 7 : «prise de parole en groupe, demander et transmettre de l'information».

Par exemple, ces actions pourront, suivant les besoins des personnes, porter sur la prévention des chutes, l'hydratation, l'alimentation, l'hygiène bucco-dentaire, les soins de pieds, accidents domestiques.

La future promotion 2020 innovera la participation des élèves aides-soignants aux actions du service sanitaire.

▪ **En matière d'éducation à la santé :**

En lien avec la dynamique engagée à l'IFSI depuis 2016 en formation continue, puis en formation initiale, où une attestation certificative pour pratiquer l'ETP est remise à chaque futur professionnel infirmier, il est prévu d'intégrer une sensibilisation à l'ETP⁷ auprès des aides-soignants.

⁷ Education thérapeutique

« L'éducation thérapeutique du patient est définie comme l'aide apportée aux patients et/ou à leur entourage pour comprendre la maladie et les traitements, collaborer aux soins et prendre en charge leur état de santé, afin de conserver et/ou améliorer la qualité de vie ». INPES⁸

A ce titre il nous semble primordial de faire apprécier aux élèves la plus-value de cet enseignement, dans une prise en soins des malades porteurs de maladies chroniques, surtout de par leur augmentation, prévue de manière exponentielle dans les prochaines années.

Les objectifs de cet enseignement sont de permettre au futur aide-soignant(e) :

- de connaître les différentes étapes d'une éducation thérapeutique
- de comprendre la méthodologie, les pratiques de soins, la relation pédagogique personnalisée.

Pour qu'une fois professionnel, il puisse mieux s'intégrer dans une équipe pratiquant l'ETP, mieux percevoir la nécessité de s'engager dans cette démarche d'accompagnement et d'autonomisation des personnes malades face à leur maladie.

▪ **En matière de développement durable**

Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : «un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Cette sensibilisation se fera grâce à des experts dans ce domaine.

▪ **En matière de travail en équipe pluridisciplinaire**

La collaboration et le travail en binôme sont abordés dès la formation initiale.

La collaboration est présente dans tous les textes relatifs aux exercices professionnels infirmiers et aides-soignants et réglementant les deux formations.

La collaboration : est le fait de travailler ou de coopérer avec une ou plusieurs personnes dans le respect des compétences de chacune afin de parvenir à un but.

La collaboration IDE/AS vise à unir leurs compétences respectives dans la prise en charge des patients par rapport à un objectif de soins commun.

Elle est facilitée par :

- la proximité de l'IFSI et les projets pédagogiques respectifs IFSI/IFAS qui soulignent l'importance de la collaboration AS/IDE,
- des travaux communs effectués à partir de cas cliniques entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants, notamment dans le cadre du module 8 «organisation du travail»
- la découverte d'autres métiers au moyen de tables rondes, stages, conférences.

7 - DISPOSITIF DE FORMATION

La formation est modulable au regard des acquis et de la validation de certains diplômes. L'hétérogénéité des parcours et la diversité générationnelle amènent l'équipe

⁸ Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

pédagogique à s'adapter dans la mise en œuvre du programme et du projet pédagogique par une ingénierie complexe. On parle de formation individualisée et personnalisée avec la mise en place d'un suivi pédagogique spécifique pour chaque élève.

✚ 7.1 Public concerné

▪ **Formation initiale : parcours complet**

- Elèves ayant réussi le concours d'entrée à l'IFAS.
- **Les ASH** (Agents de Services Hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité et sélectionnés selon les modalités prévues par leur statut, article 14 du 22 octobre 2005).

▪ **Formation partielle**

Le diplôme peut s'acquérir :

- soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation correspondant aux compétences non validées : **élèves en parcours partiels**.
- **DEAP** : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture,
- **DEA** : Diplôme d'État d'Ambulancier ou **CCA** Certificat de Capacité d'Ambulancier,
- **DEAVS** : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale,
- **DEAMP** : Diplôme d'État d'Aide Médico - Psychologique,
- **TPAVF** : Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles.
- **DEAES : Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social**
 - Accompagnement de la vie de domicile
 - Accompagnement de la vie en structure collective
 - Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire
- **Bacs SAPAT et ASSP** : Depuis l'arrêté du 21 Mai 2014, ces candidats peuvent s'ils satisfont à l'épreuve de sélection intégrer la formation en cursus partiel, leur bac leur permettant de bénéficier de l'acquisition de 5 ou 4 modules selon la filière.
- **VAE** : validation des acquis de l'expérience. Elèves ayant validé auprès de la DRJSCS des unités de compétences à partir de leur expérience professionnelle.

✚ 7.2 Référentiel de formation

Le programme de formation prépare au DEAS (Diplôme d'Etat Aide-Soignant).

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation:

- de l'intégralité de la formation en continu ou en discontinu,

- d'une ou plusieurs unités de formation correspondant à la formation complémentaire à la VAE,
- de plusieurs unités de formation pour les candidats titulaires du diplôme Auxiliaire de Puériculture et DEAVS...

L'ensemble de la formation comprend **41 semaines soit 1435 heures**

- * Enseignement théorique et clinique 17 semaines (595 heures)
- * Stages 24 semaines (840 heures)
- * Congés 7 semaines

(cf. **Annexe 2**).

L'enseignement en Institut de Formation comprend des cours, des travaux dirigés, et des apprentissages pratiques et gestuels. Ce dernier et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35H par semaine.

7.3 Répartition des modules de formation, stages, évaluations

Le planning (cf. **Annexe 2.1**) identifie l'organisation de la formation des parcours complets et parcours partiels (cf. **Annexe 2.2**).

7.3.1 Unités de compétences

La formation est organisée en 8 unités de compétences à valider pour obtenir le DEAS. Chaque unité de compétences est composée d'un module d'enseignement et de stage clinique.

Les 8 compétences sont :

- Compétence 1 - Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et son degré d'autonomie.
- Compétence 2 - Apprécier l'état clinique d'une personne.
- Compétence 3 - Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
- Compétence 4 - Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Compétence 5 - Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.
- Compétence 6 - Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux.
- Compétence 7 - Rechercher, traiter, transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Compétence 8 - Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle.

La formation partielle est organisée en fonction des unités de compétences à réaliser.

7.3.2 L'évaluation des modules

L'évaluation fait partie intégrante du processus d'apprentissage et du développement des compétences.

Elle permet de mesurer l'atteinte des objectifs de formation par l'élève (cf. **Annexe 2.3**).

Evaluations théoriques :

- Evaluation normative : permet de valider un module ; modalités définies par le référentiel de formation (QROC, QCM, Cas clinique, analyse de situation).
- Evaluation formative : est une aide à l'apprentissage et permet à l'élève de repérer ses acquis, ses lacunes, d'ajuster ses connaissances, corriger ses erreurs.

Des exercices formatifs (exercices démarche de soins, des entraînements aux situations d'évaluations) sont des activités d'enseignement et d'apprentissage.

Evaluations cliniques :

- Evaluation normative :

Des mises en situations professionnelles en stage, (MSP1 et MSP 3) et à l'IFAS (MSP4) réalisation de postures ergonomiques en laboratoire clinique.

- Evaluation formative :

Des mises en situations professionnelles formatives peuvent être réalisées lors des stages pour permettre d'évaluer leurs acquis et/ ou leurs difficultés, et mieux se situer grâce à l'autoévaluation.

7.3.3 Les stages (cf. Annexe 2.2)

Les stages font partie intégrante de la formation. Ils sont en lien avec :

- le cadre législatif s'y référant,
- le programme des études (arrêté du 22 octobre 2005),
- le projet pédagogique de l'Institut,
- le projet d'encadrement (référentiel intitulé : le stage dans la formation),
- le projet professionnel de l'élève.

Par une pédagogie d'alternance, le stage est un temps fort et privilégié dans la formation.

Il permet l'acquisition progressive des compétences tout au long de la formation. Celles-ci sont évaluées par les professionnels à chaque stage suivant une grille d'évaluation (cf. **Annexe 3.1 - 3.2- 3.3 -3.4**)

Il constitue un lieu d'apprentissage, de découverte et de confrontation avec la réalité professionnelle.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier ou en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

Une politique de formation de « tuteurs » à l'encadrement des élèves aides-soignants est mise en place depuis 2014.

8 - LE SUIVI PEDAGOGIQUE AU COURS DE LA FORMATION

Le suivi pédagogique s'inscrit dans un processus d'apprentissage dynamique en corrélation avec le projet pédagogique de l'Institut.

C'est un accompagnement individuel de l'élève et/ou collectif. Il est réalisé par une formatrice référente tout au long de la formation.

Le suivi nécessite toujours l'implication personnelle de l'élève, du groupe et de l'équipe pédagogique.

✚ 8.1 Objectifs

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève en vue :

- d'une meilleure connaissance de lui-même, en identifiant son potentiel, ses axes d'amélioration,
- d'une meilleure intégration des différents savoirs afin de développer les compétences requises,
- d'apporter des points de repères au cours de la formation.

✚ 8.2 Modalités du suivi pédagogique

8-2-1 - Suivis pédagogiques individuels

- Deux suivis individuels obligatoires :

Le premier a lieu dès l'entrée en formation. Il s'agit d'un entretien avec la formatrice référente pendant lequel l'élève argumente son outil de positionnement professionnel (cf. **Annexe 4.2**). Il remet aussi son contrat pédagogique d'engagement dans la formation parafé et signé (cf. **Annexe 4.1**). Il signe un document qui atteste sa prise de connaissance du règlement intérieur.

Le deuxième a lieu de mai à juillet 2019 à partir d'un document remis à l'élève pour le guider dans sa démarche d'auto-évaluation, la connaissance de soi, et de son projet professionnel (cf. **Annexe 4.3**).

L'élève se présente à l'entretien muni de son carnet de stage qu'il devra argumenter.

D'autres suivis pédagogiques peuvent être réalisés à la demande de l'élève ou de l'équipe pédagogique au vu du carnet de stage et de la feuille de compétences remis à chaque retour de stage à la formatrice.

L'équipe pédagogique est disponible pour les élèves tout au long de la formation pour répondre à leurs attentes.

➤ Concernant les parcours partiels :

Il est constaté de façon générale des difficultés d'intégration de ce public dans la promotion, des besoins d'informations spécifiques liées de fait à leur présence de façon discontinue.

Il est donc prévu lors de la pré-rentrée de les réunir pour leur consacrer un temps dédié afin de mieux cerner leurs besoins, et d'apporter des informations qui concernent :

- la démarche d'accompagnement pédagogique,
- les aides méthodologiques possibles d'apprentissage tels que les ateliers de soutien en simulation...

Cette démarche représente un préalable à la mise en place éventuelle d'un contrat pédagogique de soutien personnalisé.

De plus afin de faciliter l'intégration dans la promotion et l'apprentissage, un tuteur volontaire issu du parcours complet sera attribué à chaque élève. Le dispositif sera à évaluer.

8-2-2 - Suivis pédagogiques collectifs

Les suivis collectifs sont organisés par leur formateur référent en deux groupes pour exprimer leur vécu de stage et leur vécu de formation :

- **Vécus de stage (cf. Annexe 4.4)**

Ils auront lieu après chaque stage en groupes sauf pour le stage professionnel qui clôture la formation : Durée 2H à 3H.

L'expression de l'élève va permettre, à partir de vécus de terrain:

- de découvrir : les différents secteurs d'activités et leurs ressources,
- d'apprendre à se situer en tant qu'élève en situation d'apprentissage et/ou en tant que futur professionnel,
- de développer la réflexivité,
- de connaître la fonction aide-soignante, ses richesses, ses exigences, ses limites,
- de réfléchir sur certains thèmes choisis avant le départ en stage (travail de nuit, organisation de travail, statut aide-soignant...).

- **Analyses de pratiques/situations :**

Des analyses de pratiques de soins sont exposées et analysées en petits groupes à partir du carnet de stage. Elles permettent d'acquérir les capacités de questionnement et de réflexivité. Le passage à l'écriture permet aussi d'apprendre à se distancier de sa pratique, d'évoluer afin de développer une posture professionnelle. Enfin c'est une préparation au travail d'analyse d'une situation relationnelle demandée lors du module 5.

9 - REFLEXION SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

Le projet professionnel est la projection volontaire d'une image de soi dans une situation professionnelle que l'on espère atteindre. Il s'inscrit dans la politique de santé et dans le contexte politique, économique, culturel actuel.

Le projet professionnel naît de l'histoire de vie de l'élève, il s'appuie sur ses représentations de la profession et sur la façon dont il l'envisage.

Tout au long de sa formation, l'élève va entreprendre un travail de recherche de sens, va s'auto questionner par rapport à ses choix, ses orientations, ses actes et son système de valeurs. Peu à peu, il va pouvoir construire sa propre identité professionnelle.

✚ 9.1 Objectifs

Pour accompagner l'élève à l'élaboration de son projet professionnel, l'équipe pédagogique doit l'amener à préciser ses motivations de départ et formuler ses projets :

- clarifier ses valeurs,
- faire des liens entre les différentes expériences personnelles et professionnelles et la fonction aide-soignant(e),
- identifier ses acquis, ses limites (carnet de stage),
- évaluer ses différentes capacités à s'investir, à s'adapter, à prendre des responsabilités...,
- affiner, mûrir ses choix professionnels,
- prendre conscience et argumenter les valeurs professionnelles.

✚ 9.2 Moyens pédagogiques

L'ensemble des moyens pédagogiques mis en œuvre au cours de la formation contribue à la maturation et à l'élaboration du projet professionnel :

- expériences et vécus de stage,
- suivi pédagogique,
- prise de responsabilité dans la formation,
- travaux de groupes pour intégrer les principes et les valeurs d'une équipe de travail
- élaboration de projets,
- participation à des journées (information, conférences...),
- stage dans une structure optionnelle.

✚ 9.3 Modalités

Pour permettre à l'élève de mettre en évidence ces éléments, une réflexion sera mise en place en juin ou juillet 2019.

Le dernier stage situé en fin de formation est un stage de projet professionnel.

Il se déroule dans une structure optionnelle que l'élève choisit en accord avec l'équipe pédagogique. Il est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève.

Il va permettre :

- d'augmenter des connaissances ou des compétences spécifiques ou complémentaires pour une meilleure insertion professionnelle,
- de confirmer ou d'infirmer son projet en termes de choix,
- de préciser une professionnalisation dans une voie clairement choisie,
- de lui offrir l'opportunité d'un stage qui peut déboucher sur un emploi.

CONCLUSION :

Ce Projet Pédagogique représente le document de référence de l'IFAS de Tulle pour les élèves aides-soignants, pour l'équipe pédagogique mais aussi les parties intéressées : tutelles, financeurs, ARS, terrains de stages.... Il est consultable sur le site Internet de l'Institut et peut être consulté par les intervenants extérieurs, les professionnels de santé et par tout public.

L'équipe s'engage dans un processus d'amélioration continu de la qualité. Elle se questionne sur l'opportunité d'entrer dans une démarche de certification.

Les moyens pédagogiques évoluent tels que : le contenu et les méthodes des enseignements, le développement de la pratique simulée, la diversité des stages cliniques et les suivis pédagogiques individuels et collectifs. Ils favorisent l'autonomie, la participation et

l'implication des élèves dans leur apprentissage vers leur professionnalisation et leur réussite.

Cette formation en alternance telle qu'elle est conçue permet la mise à disposition de professionnels débutants compétents prêts à répondre aux besoins du territoire. L'évolution du contenu du programme de formation des élèves aides-soignants est en cours de réflexion. La publication future d'un nouveau référentiel amènera l'équipe pédagogique à se mobiliser à sa mise en œuvre dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue.

FEAS TULLE